

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h 50

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Avenant n°5 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation
du complexe thermique des Hauts de Garonne - Autorisation de signature
Etude du raccordement Lormont Carriet - Agrément**

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A travers son plan climat, la Communauté Urbaine de Bordeaux, s'est engagée dans une démarche volontaire de développement des énergies renouvelables et de récupération sur son territoire.

Le réseau de chaleur des Hauts de Garonne dont le taux d'utilisation de telles énergies sera compris entre 80% et 85% d'ici la fin de l'année 2015, avec la mise en place et en service de la nouvelle chaufferie biomasse de Lormont, s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

A ce titre, le développement du réseau de chaleur des Hauts de Garonne doit être encouragé. Le service du chauffage urbain étant un service public non obligatoire, les nouveaux abonnés potentiels doivent être démarchés par le délégataire. Or, lors de démarches entreprises pour obtenir des abonnements, le délégataire a été confronté de la part de gros consommateurs, à des exigences de modalités de paiement plus souples que celles prévues au contrat initial, justifiées par leurs conditions de financement.

Vu qu'il est prioritaire de capter de gros consommateurs pour maintenir, à long terme, des tarifs attractifs pour tous, il s'avère nécessaire d'introduire, par la voie d'un avenant au contrat, de nouvelles modalités de paiement des frais de raccordement.

Les dispositions introduites par l'avenant réservent ces nouvelles modalités de paiement à des raccordements de grande ampleur (puissance souscrite supérieure ou égale à 3MW, consommations annuelles supérieures ou égales à 3000 MWh), et doivent permettre de développer l'accès au service public tout en garantissant les principes d'égalité de traitement des usagers devant le service public et de liberté du commerce et de l'industrie. Chaque proposition entrant dans ce cadre, sera systématiquement soumise à l'approbation du Conseil de Communauté.

De plus, il s'avère nécessaire de compléter à nouveau le bordereau initial des prix par de nouveaux prix (annexe 12 du contrat de délégation) pour tenir compte des raccordements de grande ampleur, et pour intégrer de nouvelles prestations, qui donnent lieu, dans le

premier cas, à la réalisation d'économies d'échelle et, dans le second, à une optimisation des frais de raccordement, établis au plus près des besoins des abonnés.

Outre ces aménagements du bordereau des prix, favorables à l'abonné et à l'attractivité du service public du chauffage urbain, la modification de ce dernier portera également sur l'introduction du coût du franchissement de la rocade, dans le cadre de l'opération de raccordement de la résidence Domofrance Carriet, l'étude menée par le délégataire ayant conclu à la faisabilité du raccordement, mutualisé avec celui de l'Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie d'Aquitaine (UGECA) et l'exploitant d'une cogénération (COGESTAR).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L1411-2 du code général des collectivités territoriales,

VU le contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du Complexe thermique des Hauts de Garonne,

VU le projet d'avenant n°5 au contrat de délégation de service public, ci-annexé,

VU l'étude du raccordement de la résidence Domofrance Carriet,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Les modifications prévues par l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public du chauffage urbain des Hauts de Garonne sont conformes à l'intérêt des abonnés du service public et favorables au développement du réseau de chaleur des Hauts de Garonne,

Le raccordement de la résidence Domofrance Carriet, mutualisé avec le raccordement de l'UGECA, participe au développement du réseau de chaleur des Hauts de Garonne,

DECIDE

Article 1 :

L'article 65 du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne est modifié selon les termes de l'avenant n°5 ci-annexé.

L'article 18-1 du règlement de service (constituant l'annexe 14 du contrat initial) est modifié selon les mêmes termes.

Article 2 :

L'annexe 12 « Bordereau de prix » du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne, est modifiée selon les termes de l'avenant n°5 ci-annexé.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne.

Article 4 :

L'étude relative au raccordement de Lormont Carriet (raccordement mutualisé entre la résidence Domofrance Lormont–Carriet, l'UGECAM et COGESTAR) ci annexée à la présente délibération, est agréée, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne. Le raccordement de Lormont Carriet est accepté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 JANVIER 2014**

PUBLIÉ LE : 13 JANVIER 2014

Mme. LAURE CURVALE